

2023-2025

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



- Environnement
- Sécurité
- Solidarité
- Sport
- Éducation
- Enfance-jeunesse
- Loisirs
- Culture



lespontsdece.fr

EDITO

La jeunesse est une richesse car elle est l'avenir. Il est donc important d'associer nos jeunes et de les impliquer dans la construction de leur territoire par une démarche participative et citoyenne. Le CME est un moyen de faire entendre leurs voix et de nous permettre de mieux répondre à leurs attentes. Il doit être un lieu d'expression, de création et d'action citoyenne. Déjà 18 ans que tous les enfants des classes de CM1 et CM2, scolarisés et résidant sur notre commune ont la possibilité de se présenter aux élections du CME. Ils entrent donc en campagne pour défendre, devant leurs camarades, des projets et des envies qu'ils pourront mettre en action si ils sont élus.

Depuis 2005, les jeunes élus (es) ont travaillé et réfléchi à des projets ou des actions pour faciliter la vie de leurs concitoyens, que se soit sur l'environnement, la solidarité, le sport, la vie scolaire, les loisirs, la culture ou bien encore sur la sécurité.

Un mandat de transition vient de se terminer. En effet, les différentes crises que nous venons de traverser, n'ont pas facilité le travail de nos jeunes élus. Malgré cela, de très beaux projets ont pu voir le jour et nous tenons à les féliciter et à les remercier pour leur engagement.

Dans ce document, nos jeunes enfants vont pouvoir s'informer sur les modalités du vote. Et comme à chaque élection, nous aurons le plaisir de les accompagner dans leurs projets.

Leur vision nouvelle, leur implication et leur dynamisme sont autant d'atouts à mettre au service de notre territoire. Nous comptons donc sur la motivation de chacun pour construire ensemble l'avenir de notre belle ville des Ponts-de-Cé.

Jean-Paul Pavillon
Maire
Vice-Président
d'Angers Loire Métropole

Valérie Lioton
Adjointe à l'éducation,
enfance et jeunesse

HÔTEL DE VILLE

7 rue Charles-de-Gaulle
49130 Les Ponts-de-Cé
Tél. 02 41 79 75 75

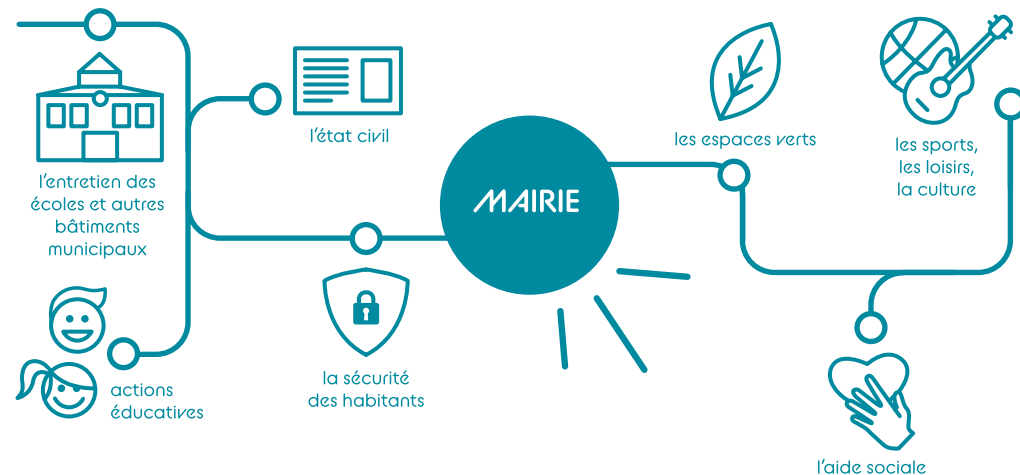
mairie@ville-lespontsdece.fr

www.lespontsdece.fr

Qu'est-ce qu'un Conseil municipal

La France est découpée en 35 000 communes, chacune gérée par le Maire et son Conseil municipal. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel pour 6 ans. Ils élisent le Maire.

Le Conseil municipal est chargé de décider des actions nécessaires à la vie de la commune dans tous les domaines dont il a la charge, en particulier :



Pour d'autres domaines aux Ponts-de-Cé, c'est la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui regroupe 29 communes et exerce certaines compétences.



Toutes les décisions pour améliorer la vie quotidienne des habitants sont prises par le Maire et les conseillers lors des réunions du Conseil municipal.

La commune des Ponts-de-Cé

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé est composé de 33 élus dont le Maire, 7 adjoints et 6 conseillers municipaux délégués. Les délégations se répartissent en différentes compétences :

- Vie associative, culture et tourisme
- Travaux, transition écologique
- Solidarités et ressources humaines
- Finances, tourisme et administration générale
- Sports et loisirs
- Éducation, enfance & jeunesse
- Aménagement et développement économique

Les conseillers municipaux participent aux *commissions communales** et aux *comités consultatifs** :

- Aménagement et travaux
- Vie associative et sports
- Insertions et logement
- Citoyenneté
- Conseil local de sécurité et prévention délinquance
- Plan climat
- Aménagement et transition écologique
- Ville active où il fait bon vivre
- Ville attentive à toutes et à tous
- Ressources

PETIT LEXIQUE

Commission communale :

groupe d'élus qui se réunit pour réfléchir, étudier et travailler sur un ou plusieurs projets communaux.

Comité consultatif :

il est composé d'élus et autres personnes, par exemple des représentants des associations locales.

Les Ponts-de-Cé est une commune qui offre à ses 13 328 habitants de nombreux équipements et services (infrastructures culturelles, associatives, sportives, éducatives, médiathèque, école de musique, spectacles, festival, baignade, cours de danse, état civil, ...)

Comment se met en place notre Conseil municipal des enfants

LES ÉLECTIONS

Il faut élire 24 Conseillers municipaux enfants.

• Qui sont éligibles ?

Les élèves habitant les Ponts-de-Cé scolarisés en CM1 et CM2 dans les écoles publiques et privées de la commune.

• Qui sont électeurs ?

- les élèves des classes en CM1/CM2
- les CE2 lorsqu'ils partagent la classe des CM1/CM2. (possibilité de vote à l'appréciation de l'enseignant)

• Mode de scrutin :

*scrutin majoritaire à un seul tour**.

Sont déclarés élus les candidats qui obtiennent le plus de voix par niveau scolaire (en CM1/CM2) et par école.

• Durée du mandat :

2 ans, non renouvelable, sans démission possible sauf cas de force majeure (déménagement par exemple).

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Chaque candidat explique ses idées, ses projets et fait campagne à l'intérieur de son école. Le service éducation - vie scolaire donne à chaque candidat une affiche pour préparer sa campagne. Les élèves reçoivent leur carte d'électeur. Le vote se déroulera en novembre 2023. Le résultat sera proclamé à la suite des élections. Ceux qui obtiennent le plus de voix sont élus en respectant le nombre de sièges par école :

- 6 à André-Malraux
- 4 à Jacques-Prévert

- 2 à Raoul-Corbin
- 4 à Raymond-Renard

- 4 à Saint-Aubin
- 4 à Saint-Maurille

PETIT LEXIQUE

Scrutin majoritaire à un seul tour :

manière d'élire les conseillers municipaux enfants.

Scrutin :

vote au moyen de bulletins déposés dans une urne et retirés ensuite pour les compter.

Majoritaire :

l'élu est le candidat qui arrive en tête avec le plus de voix, même s'il n'atteint pas les 50 % des voix.

À un seul tour :

les électeurs ne votent qu'une seule fois.

La vie du Conseil

QUE DEVRAIS-JE FAIRE SI JE SUIS ÉLU(E) ?

- **Représenter** les enfants de la commune,
- **Consulter et informer** mes camarades de classe des sujets discutés au Conseil municipal des enfants,
- **Proposer** à l'assemblée des projets et des idées pouvant être travaillés en commission,
- **Apporter** des idées concernant des dossiers municipaux en cours relatifs aux enfants.

QUI M'AIDE ET M'ACCOMPAGNE ?

- L'adjointe à l'éducation, enfance et jeunesse préside et anime les séances plénières*,
- Plusieurs adultes tuteurs, conseillers municipaux, animateurs, t'encadrent et t'accompagnent dans tes projets,
- Les adjoints, le personnel de la Ville, les partenaires associatifs t'épaulent également selon la nature de tes projets.

COMMENT JE TRAVAILLE ?

- Les **séances plénières***, sont organisées 2 ou 3 fois par an à la mairie. Elles permettent de valider le travail réalisé par les enfants en commissions, d'échanger et de réfléchir,
- Lors de la première séance, Monsieur le Maire rappellera les règles de fonctionnement et l'engagement de chacun. Les enfants se présenteront et exposeront leurs projets. Les commissions seront créées. Un planning des réunions sera fixé.

LE CONSEIL

Il permet de travailler en groupe sur un projet et se réunit un mardi soir de 17 h 30 à 19 h et un samedi matin de 10 h à 12 h à la mairie entre chaque période de vacances scolaires. Il peut avoir pour thème :

- L'environnement,
- La sécurité,
- La solidarité,
- Le sport,
- L'éducation,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les loisirs,
- La culture...

LES TUTEURS

- Un comité de pilotage composé de quatre élus
- Deux animateurs
- Les services municipaux Éducation et Enfance Jeunesse

Courriel : cme@ville-lespontsdece.fr

Tél : 02 41 79 74 92

Si je suis élu(e),
je m'engage ...

À travailler
en équipe,

À découvrir et à
respecter les valeurs
citoyennes,

À m'exprimer
sur les sujets
que je souhaite
présenter.

PETIT LEXIQUE

Les séances plénières :

réunion d'une assemblée au cours de laquelle tous les élus sont invités à participer, à la différence des réunions de commissions où seuls leurs membres sont invités.



HÔTEL DE VILLE

7 rue Charles-de-Gaulle

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 75

mairie@ville-lespontsdece.fr

www.lespontsdece.fr



BESOIN D'INFORMATIONS ?

cme@lespontsdece.fr

02 41 79 74 92